

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE525

présenté par
M. Blein, rapporteur

AVANT L'ARTICLE 7

Rédiger ainsi l'intitulé de la section 1 :

« L'agrément "entreprise solidaire d'utilité sociale" ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.